



## 1° édito du Réseau Intégration & Prévention des Discriminations

**Patrick BUTOR**, Directeur de la Direction des Populations et des Migrations

« Bienvenue sur le réseau intégration et prévention des discriminations, réseau national d'échanges des acteurs intervenant dans ces domaines.

La Direction de la Population et des Migrations (désormais placée sous l'autorité conjointe du ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du co-développement et du ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité), avec la participation de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE), a décidé de lancer ce réseau dont l'animation est confiée à l'association Réseau IDEAL qui dispose d'une solide expérience dans le domaine de l'animation de réseaux de professionnels des collectivités locales (club insertion, club petite enfance, personnes âgées, etc.)

Ce besoin est apparu important pour au moins deux raisons : la nécessité d'une mise à disposition continue d'une information complexe et foisonnante, souvent éparpillée, et la volonté de favoriser la mutualisation des actions et les coopérations entre les acteurs nationaux et locaux pour permettre la mise en œuvre de ces politiques publiques.

L'intégration est un processus de longue haleine qui implique des efforts à la fois des migrants et de la société qui les accueille. La prévention et la lutte contre les discriminations liées à l'origine réelle ou supposée font partie intégrante de cette politique d'accueil et d'intégration (même si elles ne se réduisent pas à celles-ci), dans la mesure où les discriminations, particulièrement dans l'accès à l'emploi et au logement, suscitent des sentiments d'injustice voire des attitudes de repli communautaire.

Discriminations et rejets sont le fruit de représentations le plus souvent erronées et il s'agit (aussi) de réfléchir et d'influer sur les représentations réciproques : c'est l'un des objectifs de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration qui ouvrira ses portes au public à l'automne et qui noue, d'ores et déjà, des contacts féconds avec les acteurs territoriaux à travers son réseau de partenaires locaux.

La mission de coordination des acteurs de l'intégration relève au niveau national de la direction de la population et des migrations (DPM) ; elle l'exerce avec l'appui des établissements publics qu'elle anime, l'agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM) et l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) et, au niveau local, celui des services déconcentrés de l'Etat (notamment les DRASS et DDASS, les DRTEFP et les DDETFP)

Si la politique d'intégration et de prévention des discriminations est une compétence de l'Etat -essentielle pour la cohésion sociale du pays- elle dépend aussi, sur le terrain, de nombreux acteurs locaux publics et privés qui y participent. La réussite de cette politique passe donc par la mobilisation et la coopération de tous les acteurs : collectivités territoriales, services déconcentrés de l'Etat, réseaux locaux des opérateurs nationaux (ACSE, ANAEM, ANPE...), organismes de sécurité sociale (CAF, CPAM...), associations. En effet, les personnes étrangères, récemment arrivées en France ou installées de longue date dans notre pays, mais aussi les immigrés et leurs enfants, dont plusieurs millions sont devenus français, ont recours au quotidien (au même titre que d'autres publics) aux services sociaux des départements et des communes (CCAS), aux CAF, et plus généralement, à l'ensemble des services publics.

Compte tenu de ces enjeux, l'objectif de ce réseau est donc de se doter d'un outil commun visant à :

- **partager des informations, des textes réglementaires et des études** (via une bibliothèque virtuelle qui sera régulièrement alimentée par les services nationaux et des centres de ressources spécialisés dans ce domaine),
- **faire connaître, repérer et mutualiser les actions innovantes et les « bonnes pratiques »** qui sont très nombreuses mais trop souvent méconnues,
- **échanger des réflexions et des méthodes d'intervention,**
- **se former mutuellement et mieux se connaître** à travers les journées d'échanges.

Il s'agit de progresser tous ensemble grâce au partage des difficultés comme des meilleures pratiques d'intégration.

A vos claviers ! »

**Patrick BUTOR**

Directeur de la Direction des Populations et des Migrations